



HALL A
APPARTEMENT DE 2 PIECES
n° A 02 au niveau RdC

ENTREE / SEJOUR / CUISINE	19,68 m ²
CHAMBRE	10,41 m ²
SALLE D'EAU / WC	4,62 m ²
RANGEMENT	2,44 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	37,15 m²
BALCON 1	6,50 m ²
BALCON 2	0,90 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	44,55 m²

LEGENDE

AV	allège vitrée	R	réfrigérateur
VR	volet roulant	LV	lave vaisselle
GC	garde corps	LL	lave linge
[Symbol]	soffite/faux plafond	C	cuisson
ETEL	esp tech elec du logt	TRI	tri sélectif
PL	placard sèche-serviette	LC	lineaire complémentaire

fenêtre porte fenêtre fenêtre fixe

Indice d Juin 2024

Echelle : 0 50 100 200

Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombees, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pentes, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.